

## CONVENTION DE PARTENARIAT

En vertu des statuts des deux associations et dans l'esprit de partenariat et d'entente qui les caractérisent, les deux organisations, le Mouvement des Entreprises de France et France Universités, ont décidé de mettre en place une convention de partenariat pour renforcer leur collaboration dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle.

entre

## Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

et

## France Universités

Le présent partenariat vise à renforcer la collaboration entre deux organisations déjà partenaires dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. Il vise également à renforcer la formation des jeunes et la mobilité des salariés dans le secteur tertiaire.

Le présent partenariat vise à renforcer la collaboration entre deux organisations déjà partenaires dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. Il vise également à renforcer la formation des jeunes et la mobilité des salariés dans le secteur tertiaire.

Le présent partenariat vise à renforcer la collaboration entre deux organisations déjà partenaires dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. Il vise également à renforcer la formation des jeunes et la mobilité des salariés dans le secteur tertiaire.

Le présent partenariat vise à renforcer la collaboration entre deux organisations déjà partenaires dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. Il vise également à renforcer la formation des jeunes et la mobilité des salariés dans le secteur tertiaire.

Convention de partenariat entre :

**Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**, ayant son siège au 55 Avenue Bosquet à Paris (75007) représenté par son président, **Patrick Martin**, dénommé ci-après « MEDEF », et,

**La Conférence des Présidents d'université (CPU) dont le nom d'usage est désormais France Universités**, association de loi 1901 bénéficiant du régime des associations reconnues d'utilité publique par arrêté du 15 mai 2008, ayant son siège au 23 Rue Louis le Grand à Paris (75002), représentée par son président, **Lamri ADOUI** agissant en qualité de Président, dénommée ci – après France Universités

Ci-après collectivement dénommées « les Parties »

#### **France Universités**

France Universités est une association Loi 1901 qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement 116 membres votant parmi lesquels les présidents d'université, les directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, et les administrateurs généraux.

Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la Recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, France Universités réagit aux évolutions du monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et propose des éléments de transformation,

Dans un contexte de profondes mutations du secteur, France Universités joue également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

#### **MEDEF**

Avec 119 organisations territoriales en France métropolitaine et dans les outre-mer, 102 fédérations professionnelles regroupant l'ensemble des secteurs d'activité et 15 organisations associées et partenaires, le Mouvement des Entreprises de France compte plus de 240 000 entreprises adhérentes dont une majorité de TPE-PME. En France, plus d'un salarié du privé sur deux travaille dans une entreprise affiliée au réseau MEDEF.

Le MEDEF accompagne les entreprises pour les aider à répondre aux enjeux liés aux transitions écologique et numérique qui impactent leur organisation, leur stratégie et l'évolution de leurs métiers. Il les assiste pour répondre à des marchés de plus en plus ouverts à l'international et à adapter leurs processus de production aux nouvelles technologies et techniques, notamment au regard des montées en compétences nécessaires de leurs salariés et de l'émergence de nouveaux profils professionnels. Dans ce cadre, l'éducation et notamment l'enseignement supérieur est une priorité du MEDEF pour répondre à ces enjeux et permettre à chaque étudiant de trouver son orientation et de s'insérer rapidement dans le monde professionnel.

## Contexte

La présente convention s'inscrit dans une volonté commune de renforcer le rôle stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement économique, social et culturel du pays. Elle vise à affirmer l'importance d'un dialogue constructif et durable entre les universités, les acteurs économiques et l'ensemble des partenaires institutionnels afin de répondre aux enjeux actuels et futurs de la société.

Le rapprochement entre universités et monde économique constitue un pilier majeur de ce partenariat. La convention prévoit de renforcer la place des entreprises dans la gouvernance et les activités universitaires, notamment par la promotion de vice-présidences dédiées, la création de bureaux des entreprises, l'implication dans le pilotage des cartes des formations, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

Conscients que la réussite étudiante constitue une priorité nationale, les signataires s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter notamment contre le décrochage. Cela implique de faciliter davantage les parcours de réorientation et d'encourager le développement de formations de type Bac +1, offrant aux jeunes de nouvelles perspectives de réussite et d'insertion professionnelle.

La convention réaffirme également l'importance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, comme voie d'excellence alliant formation académique et expérience professionnelle, gage d'une meilleure insertion professionnelle des diplômés.

Dans un souci d'égalité et de diversité, elle met l'accent sur le développement de l'accès des femmes aux disciplines scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques (STIM). Une attention particulière sera portée à la valorisation de ces filières auprès des collégiennes et lycéennes, afin de favoriser des vocations et de lever les freins à leur orientation.

De plus, soucieuse de préparer l'avenir de la recherche, la convention soutient le développement des cursus doctoraux et la reconnaissance de leur valeur ajoutée dans l'innovation et la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, elle entend favoriser la collaboration autour de la formation continue, en mettant en avant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et en encourageant la création de programmes répondant aux besoins spécifiques des territoires et de leurs acteurs.

Enfin, dans un contexte de compétitivité internationale croissante, cette convention vise à renforcer l'attractivité des universités et des entreprises françaises, afin de faire rayonner le savoir-faire national et d'attirer les talents du monde entier.

Ainsi, à travers ces engagements, la convention pose les bases d'une coopération ambitieuse et durable, au service de la réussite étudiante, du dynamisme des territoires et du rayonnement de la France.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de mettre en commun les compétences des parties en vue de favoriser les relations des universités avec les entreprises adhérentes au MEDEF.

Elle pourra être déclinée localement sur tout ou partie des thématiques citées.

Elle permettra de mettre en commun, au niveau national, le suivi de ces relations et d'en faire bénéficier les membres de France Universités et ceux du MEDEF.

Cette convention définit les objectifs et axes de collaboration entre les signataires.

---

#### 1.1 – Lutter contre le décrochage dans le 1<sup>er</sup> cycle universitaire

Dans son rapport « Métiers 2030 » France stratégie précise que les créations d'emploi continuent à être globalement favorables aux diplômés de l'enseignement supérieur qui occuperait près d'un emploi sur deux en 2030 (47 % contre 43 % aujourd'hui) : 1,8 million d'emplois occupés par des diplômés du supérieur seraient ainsi créés entre 2019 et 2030. Pourtant, la performance du premier cycle universitaire d'études est loin d'être encore optimale.

Les parties s'engagent à développer des actions visant à réduire le décrochage, notamment par :

- Le renforcement des dispositifs de réorientation permettant aux étudiants de trouver un parcours adapté à leurs compétences et aspirations grâce à l'organisation, avec les fédérations adhérentes et les entreprises du MEDEF, de forums et de jobdating dans les universités.
- Le développement de formations Bac +1, conçues en partenariat avec les acteurs économiques à l'image du dispositif « diplôme de spécialisation professionnelle » (DSP) et du dispositif Parcours pour s'orienter et réussir (PaRéO) offrant aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'études, voire leur projet professionnel. Il est important également de valoriser ce BAC +1 dans le parcours universitaire des étudiants en permettant d'en faire des blocs de compétences valorisables dans d'autres filières. Ces travaux de valorisation et de reconnaissance seront portés par un groupe de travail entre France Universités et des représentants du MEDEF.

## 1.2 – Promouvoir et défendre l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Les signataires affirment leur volonté de **renforcer l'apprentissage comme modalité de formation d'excellence** dans un contexte où la loi de finance 2025 fragilise cette dynamique en instaurant, notamment, un reste à charge pour les niveaux 6 et 7 pour toutes les entreprises.

À ce titre, ils soutiendront :

- L'extension de l'offre de formation en alternance en lien avec les services universitaires concernés ;
- La valorisation de l'apprentissage auprès des étudiants, des familles et des entreprises en mettant en avant des actions comme le Manifeste de l'apprentissage.

## 1.3 – Favoriser l'accès des femmes aux filières scientifiques et technologiques

Alors que les femmes représentent plus de la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur, elles sont fortement sous-représentées dans les filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie et mathématiques (STIM). Cette rupture d'égalité entre les femmes et les hommes entraîne également des conséquences économiques au sens large. Elle contribue au déficit important de scientifiques et d'ingénieurs de notre pays (estimés à 40 000 par an pour les seconds), et impacte le niveau de productivité, le taux d'emploi et les capacités d'innovation français. Afin de réduire les inégalités de genre dans les disciplines STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), les parties conviennent de :

- Valoriser le parcours et les réussites d'étudiantes dans ces filières ;
- Développer des actions de sensibilisation auprès des collégiennes et lycéennes afin d'encourager de nouvelles vocations avec l'intervention de femmes en poste dans les entreprises au moyen, notamment, de la plateforme Code F [Code F | Inspirez les filles aujourd'hui, pour transformer les métiers demain](#) et du dispositif Tech pour Toutes.

## 1.4 – Renforcer le rôle des acteurs économiques dans les universités

Dans une logique de co-construction entre universités et entreprises, le partenariat prévoit de faciliter :

- La promotion de la fonction de Vice-Président chargé du développement économique au sein des instances universitaires ;
- La création d'un Bureau des Entreprises comme interface entre les établissements et le tissu économique ;
- L'implication des entreprises dans le pilotage de la carte des formations, pour une meilleure adéquation avec les besoins du marché ;



- La poursuite du développement de l'entrepreneuriat étudiant par la valorisation du Statut National Etudiant Entrepreneur (SNEE) ainsi que des actions d'accompagnement de projets innovants.
- Le renforcement de l'entrepreneuriat au sein des universités notamment par le développement accru de l'implantation des Junior-Entreprises en lien avec la Confédération nationale des Junior-Entreprises (CNJE).
- La création de la semaine Enseignement supérieur -Entreprises, consacrée à la valorisation des filières de formation, à la promotion des métiers et à la mise en lumière des dispositifs clés en matière d'insertion professionnelle et de collaboration école-entreprise.

### **1.5 – Renforcer l'employabilité des filières Sciences Humaines et Sociales**

L'objectif est de développer le lien entre ces filières et les entreprises afin de faire mieux connaître les compétences concernées. Il s'agit également d'aider les étudiants à mieux identifier les opportunités d'emplois.

- Développer de nouveaux axes de recherche autour des entreprises en développant, notamment, les thèses CIFRE en SHS.
- Mettre en avant les compétences acquises à travers les filières Sciences Humaines et Sociales auprès des entreprises.

### **1.6 – Soutenir le développement des cursus doctoraux**

Le doctorat représente un atout majeur pour l'innovation des entreprises, en renforçant leur capacité de recherche et en facilitant les liens avec la recherche publique. Les pays les plus innovants sont aussi ceux qui comptent le plus de docteurs dans la population active. L'enjeu est de rendre plus visible la formation des docteurs et de valoriser leurs compétences.

Les signataires s'engagent donc à promouvoir la formation doctorale et à accompagner les différentes actions afin de :

- Préserver les dispositifs financiers en faveur du doctorat
- Diversifier la formation en école doctorale
- Ouvrir le doctorat sur d'autres débouchés
- Développer et approfondir l'inscription du doctorat dans le RNCP
- Reconnaître le doctorat comme une première expérience professionnelle
- Communiquer plus massivement sur le doctorat dans le cadre des manifestations scientifiques ou sur les salons
- Développer une visibilité plus forte du doctorat et des docteurs.

### 1.7 – Mieux collaborer sur la formation continue

Les parties conviennent de collaborer pour renforcer l'offre de formation tout au long de la vie, à travers :

- La promotion de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- La co-construction d'une offre de formation adaptée aux besoins des territoires et des entreprises.

### 1.8 – Accroître l'attractivité internationale

Ce volet entend ainsi positionner les universités et les entreprises françaises comme des acteurs dynamiques et attractifs sur la scène mondiale, en offrant aux étudiants des opportunités concrètes de développement professionnel à l'échelle internationale.

- Le développement de la mobilité étudiante en facilitant l'accès aux stages à l'étranger et la valorisation de l'expérience étudiante
- Le développement de projets conjoints dans des réseaux académiques et économiques internationaux lors de l'accueil de délégations étrangères notamment
- La valorisation des savoir-faire et des innovations portés par les établissements et les entreprises françaises.

---

## ARTICLE 2 : SUIVI DE LA CONVENTION

La présente convention fera l'objet d'un suivi régulier sous la responsabilité de la Déléguée générale de France Universités et du Pôle Compétences, Formation, Jeunesse du MEDEF.

Chaque année, un comité de suivi réunissant, d'une part, les membres du Bureau et les présidentes et présidents concernés de France Universités et, d'autre part, les représentants délégués du Pôle Compétences, Formation, Jeunesse du MEDEF, se réunira pour faire le point des actions nationales, régionales et territoriales mises en œuvre dans le cadre de la convention et les réactualiser.

---

## ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Les Parties s'engagent à faire état, dans leurs communications internes et externes respectives, de l'existence du partenariat objet de la Convention ainsi que des actions menées à ce titre.

Les communications pourront également prendre la forme de communiqués et de conférences de presse, d'articles dans des publications internes et externes de chacune des Parties, d'informations sur leurs sites internet et réseaux sociaux, et d'événements ponctuels. Pour ce faire, chaque Partie s'engage à soumettre à l'autre Partie pour accord le support de communication concerné au moins 5 jours ouvrés avant la publication dudit support de communication, la Partie concernée s'engageant à répondre dans un délai de 5 jours ouvrés à réception du document. En l'absence de réponse expresse de la Partie concernée, le document sera considéré comme rejeté. En cas d'accord, les Parties s'engagent à ce que les logos, marques et autres signes distinctifs apparaissent de façon claire, visible et sans altération, conformément aux stipulations de l'article « Propriété Intellectuelle » et à leur charte graphique respective figurant en annexe « Logos, marques et chartes graphiques » et toutes les conditions qui leur auront été communiquées.

#### ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès sa signature, après approbation par les instances délibératives de chacune des parties. Elle est établie pour une durée de trois ans.

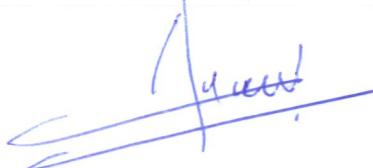
Chacune des Parties pourra y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de quinze jours.

Cette réalisation n'entraîne pas la résiliation des accords valablement conclus entre les membres adhérents et lesdites parties. Cette convention étant conclue à titre gratuit, sa résiliation ne peut donner droit à aucune indemnisation financière.

Fait à Paris, le 12 février 2026

En deux exemplaires originaux.

Pour France Universités, Lamri ADOUI, président



Pour le MEDEF, Patrick MARTIN, président

